

Image not found or type unknown



Vente Liquidation - Droits du consommateur

Par **mamlad**, le **10/01/2011** à **23:23**

Bonjour,

J'ai reçu un cadeau acheté dans un magasin en liquidation.

J'aurais aimé l'échanger. Ai je légalement le droit?

Le propriétaire du magasin ma quasi mis à la porte en me disant que ce n'était pas possible.

Peut être et je peux comprendre.. Cependant je voudrais être certaine car avec l'accueil que j'ai reçu si j'ai des droits je compte bien y retourner.

Merci pour votre aide et vos réponses

S.

Par **Domil**, le **10/01/2011** à **23:49**

Un commerçant n'a aucune obligation d'accepter un échange ou une reprise, sauf s'il affiche des conditions de vente en ce sens.

et en liquidation , c ' est encore pire